

Présents:

- Membres du conseil d'administration : Mme Brégeon Mr Simonet,
 - Elèves et/ou représentants d'élèves : Mme Ragot, Fouteau, Brochier, Cyvoct, Goux, Ombredane, M Bourdin
- Pouvoirs : aucun

Ouverture

Ouverture de séance à 20h30 par M. Benoit Simonet, Président. La première assemblée générale ordinaire convoquée le dimanche 3 décembre à minuit n'ayant pas atteint le quorum de 33%, cette seconde assemblée générale ne requiert pas de quorum, conformément à l'article 12 des statuts de l'association.

Rapport Moral

Bilan inscriptions 2016-17-18

Type de cours	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-17	2017-18
Batterie	15	14	14	14	12
Clarinete	6	5	5	6	8
Djembe Confirmés	8	4	6		
Djembé Débutant	4	5	4	8	4
Eveil Musical	9	6	10	5	3
Flute	16	15	14	13	12
Formation musicale	18	13	17	15	19
Guitare acoustique	41	37	38	34	34
Guitare Electrique	45	42	43	38	41
Piano	67	64	60	62	57
Violon	13	12	12	13	14
Nbre de cours dispensés	243	217	223	203	204

Faits marquants de l'année 2016-17

Novembre 2016 : 2^{ème} diapason de PacysurEure

- Concert Octantrion – Musique de Scandinavie – concert de très belle qualité, mais 60 personnes seulement – déficit de 607 euros
- Masterclass de guitare en accordage ouvert (DADGAD) avec Gaëdic Chambrier

Mars 2017 :

- Nadine Gadmer et des élèves de l'Arpège ont participé au programme « le piano dans tous ses états », une série de concerts organisé dans l'Eure pour promouvoir cet instrument. Pour le concert qui a été donné à l'église de PacysurEure, l'Arpège a financé la location (927 euros) d'un piano quart de queue Steinway.
- Autre Masterclass de guitare en accordage ouvert (DADGAD) avec Gaëdic Chambrier

Rapport financier saison Sept 2016- Aout 2017

L'année a vu un transfert de compétences entre la CAPE et la Mairie de PacysurEure, cad que des subventions précédemment versées par la CAPE le sont désormais par la mairie de PacysurEure. Ces subventions « CAPE » représentent

L'Arpège - association musicale de PacysurEure renseignements@arpege27.fr president@arpege27.fr
 3 clairières de la Fortelle – 27120 Houlbec-Cocherel http://arpege27.fr

36898 euros. Il y a eu un hiatus lors de ce transfert, et ces 36898 euros ont été payés deux fois. Le problème a été signalé à la mairie de Pacy. Cette somme de 36898 euros n'a pas été prise en compte dans les chiffres (recette, bilan) ci-dessous.

Les dépenses de l'Arpège pour l'exercice se sont élevées à 114637 euros, dont 112807 de salaires et charges. Dépenses auxquelles il faut ajouter une provision retraite de 3726 euros.

Les recettes de l'Arpège se montent à 126548 euros dont 64493 euros (51 %) proviennent des paiements des élèves, le reste de subventions (Cape, Pacy-sur-Eure, Conseil Général, communes)

L'exercice 2016-17 présente donc un bénéfice opérationnel de 11913 euros.

Il est à noter que nous constituons une épargne spéciale destinée à payer les futures indemnités conventionnelles de départ en retraite. Nous devons rattraper les 10 premières années de l'Arpège pour lesquelles cette provision n'avait pas été effectuée. Nous provisionnons du coup au double du taux (5% au lieu de 2.5%) pour rattraper ce retard. Nous avons ainsi constitué une épargne de 18000 euros, notre cible d'épargne retraite est de 22,000 euros environ. Ce sur-provisionnement devrait s'arrêter à la fin de la saison 2018-2019.

Budget opérationnel prévisionnel 2017-2018

Le Conseil Général a augmenté sa subvention 6202 euros à 6975 euros (+ 12.5%)

Mutuelle complémentaire, financée à 50% par l'employeur – un seul professeur a demandé à en bénéficier

Familles nombreuses : 338 euros.

L'exercice 2017-18 devrait se conclure sur un bénéfice d'exploitation d'environ 6000 euros

Perspectives 2017-2018

- Départ d'un professeur de piano (Christine Haquet) pour raison personnelle – report des cours sur les deux professeurs restants, Nadine Gadmer et Nathalie Cannessant – perte de 5 élèves
- Les subventions sont désormais payées par la mairie de Pacy, suite à la création de la super communauté de communes SNA
- Maison des Associations : Il est envisagé entre la SNA et la commune d'organiser une visite avec les présidents des associations intervenants sur le site. L'inauguration serait prévue fin mars ou début avril. Pas de date définie (dépend de la disponibilité de ministres). La médiathèque sera en fonction dès le mois d'avril. (si tout va bien !) – Un concert des profs est prévu pour l'inauguration – la question de savoir si l'on termine l'année 2017-18 dans les locaux actuels ou si l'on migre dès avril (à confirmer) reste ouverte.
- Il y aura sans doute des frais à prévoir pour notre installation dans la maison des associations : achat d'une batterie (c'est le seul cours pour lequel le professeur ne peut pas jouer avec son élève), voire remplacement du piano marron de la grande salle.
- 3^{ème} diapason de Pacy : Concert Ghillie's – Musique irlandaise : nous avons eu une belle salle, 135 personnes payantes, dont 25 élèves de l'Arpège, et 15 personnes invitées, soit environ 150 personnes en salle – prix volontairement bas. Présence d'élèves de Fabienne Tuleff (flûtes) et Nathalie Cannessant (piano) sur scène Déficit de 540 euros
- Inscriptions nouveaux élèves 2018-19 : débat non tranché pour savoir si l'on maintient le système actuel (inscriptions au Cosec le 1^{er} samedi de septembre, de 14h à 17h) ou si l'on fait ces inscriptions lors de la

journée des associations. M Simonet indique que participer à la journée des associations ne peut se faire sans la participation de nombreuses personnes de l'Arpège bien au fait des règles d'inscriptions.

Bénévoles

Mme Brégeon confirme l'arrêt de son rôle de trésorière à la fin Aout. Il est crucial de lui trouver un(e) remplaçant(e).

Plusieurs personnes se sont manifestées pour fournir de l'aide à l'Arpège. Une réunion est à organiser pour répartir les tâches administratives sur plus de personnes.

- Mr Eric Bourdin a déjà pris la responsabilité de webmaster

Modification des statuts

Pas de modification des statuts.

Election du Conseil d'Administration

Selon les termes de l'article 8 de statuts de l'Arpège, il est procédé à l'élection du conseil d'administration de l'Arpège.

Pascaline Brégeon et Benoit Simonet, membres sortants, font part de leur volonté de continuer dans leurs fonctions jusqu'à fin Août 2018.

• Sont réélus au conseil d'administration à l'unanimité des votants : Mme Brégeon, Mr Simonet. Selon l'article 5 des statuts, la CAPE et la Mairie de Pacy disposent chacune d'un siège au conseil d'administration.

L'assemblée générale se termine à 22h00

Election du bureau de l'Arpège

Immédiatement après son élection, le conseil d'administration de l'Arpège s'est réuni et a élu son bureau:

- Président: Benoit Simonet
- Vice-président: Néant
- Trésorier: Mme Pascaline Brégeon
- Vice-trésorier:
- Vice-trésorier:
- Secrétaire: Néant
- Vice-Secrétaire : Néant